



Communiqué de presse
Paris, le 4 septembre 2018

Loi PACTE : 74 % des Français favorables à la transférabilité de l'assurance-vie

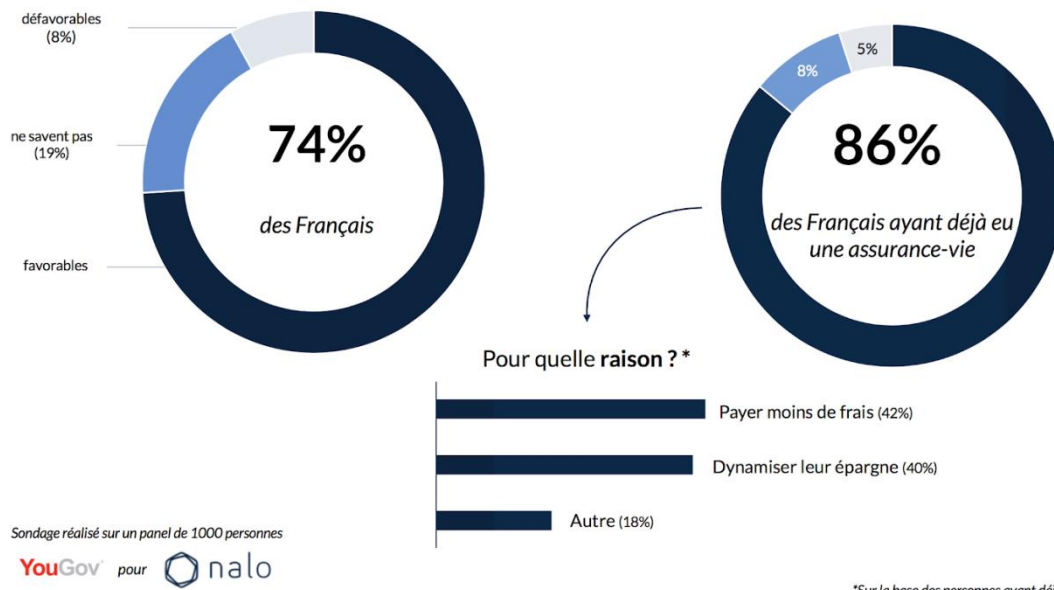
Alors que l'examen de la loi PACTE débutera ce mercredi, un sondage réalisé par YouGov pour la Fintech Nalo révèle que 74 % des Français se disent favorables à une évolution réglementaire autorisant le transfert des contrats d'assurance-vie. Un chiffre qui en dit long sur la volonté des épargnants de dynamiser leurs contrats et de réduire leurs frais.

Le projet de loi PACTE, qui sera étudié par la commission des finances à partir du mercredi 5 septembre, ambitionne de flécher l'épargne des Français vers le financement des entreprises. Pour cela elle prévoit, entre autres, une réforme des produits d'épargne-retraite pour simplifier leur utilisation et permettre une sortie en capital et non plus seulement en rente viagère.

Pourtant, avec seulement 200 Mds€ d'encours, l'épargne-retraite ne pèse pas grand chose face à l'assurance-vie et ses 1 700 Mds€. Néanmoins, l'assurance-vie est investie à 80% en fonds en euros, dont le capital garanti mais peu productif. Autre problème, l'assurance-vie n'est pas transférable. Un épargnant qui aurait contracté une assurance-vie auprès d'une banque ou d'une société d'assurance ne peut pas la faire gérer auprès d'un autre établissement, sauf à perdre les avantages fiscaux accumulés. Ainsi, à défaut de faire gérer leurs actifs par des experts, de nombreux épargnants laissent dormir leur épargne sur le fonds en euros de contrats qui ne sont plus adaptés à leurs besoins... et de moins en moins rémunérateurs !

Un sondage réalisé par YouGov pour la Fintech Nalo, spécialiste de la gestion d'actifs, montre que 74 % des Français sont favorables à une évolution réglementaire autorisant le transfert des contrats d'assurance-vie. Quant à ceux qui ont déjà ouvert un contrat d'assurance-vie, ils sont 86% à voir d'un bon oeil une telle évolution. Parmi les raisons évoquées, plus d'un tiers des sondés indiquent être favorables au transfert de l'assurance-vie pour pouvoir dynamiser leurs propres contrats. *“Beaucoup d'épargnants français aimeraient transférer leur assurance-vie car leur contrat actuel ne permet plus de répondre à leurs objectifs. Certains sont déçus de la performance quand d'autres observent avec regret que leur établissement d'origine n'a pas pris le virage du digital”*, précise Hugo Bompard, Directeur Scientifique de Nalo. Parmi les autres raisons, la possibilité de réduire les frais est souvent mentionnée.

Proportion des sondés favorables à la transférabilité de l'assurance-vie



Alors que les débats débiteront cette semaine, certains députés envisagent de présenter un amendement pour permettre le transfert des assurances-vie. En donnant aux détenteurs d'un contrat d'assurance-vie la possibilité d'être mieux accompagnés pour investir sur des supports productifs pour l'économie, comme des actions ou obligations d'entreprises, cela irait dans le sens du projet de loi PACTE et ne manquerait pas de lui donner l'envergure qu'il ambitionne d'avoir.

A propos de Nalo

Nalo est un service d'investissement financier, accessible en ligne et doté d'une équipe de banquiers privés disponibles pour accompagner chaque client. Grâce à la technologie et à son expertise, Nalo affiche l'ambition de simplifier la gestion de patrimoine pour les Français : en adoptant une approche par projets de vie (achat d'une maison, épargne retraite, financement des études des enfants, ...), Nalo leur propose une gestion de leur patrimoine sur-mesure. Le choix du support de l'assurance-vie, l'absence de frais de rétrocessions, d'entrée, d'arbitrage et de dossier ainsi que l'utilisation exclusive de fonds ETF permet d'apporter un service de qualité, transparent, avec des frais peu élevés.

Plus d'informations sur <https://nalo.fr>

Suivez notre actualité sur [Twitter](#)

Contact presse :

Agence Fargo - Barbara AESCHBACHER - 01 42 21 44 76 - baeschbacher@fargo.agency

Amélie GILLOT - 01 44 82 54 56 - agillot@fargo.agency